

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 11 janvier 2023 à 19 h 05, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

#### Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2023-01-001

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

### OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption des procès-verbaux
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 à 19h02
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 à 19h30
- 3. Approbation des comptes
- 4. États financiers
- 4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2022
- 5. Correspondance
- 6. Mot du maire
- Dépôt de rapports



2023-01-002

## Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

- 7.1 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 8. Affaires diverses
- 8.1 Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.15 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions quant à la classe d'usage additionnel de type « résidence de tourisme », de réduire la durée de la location qui peut constituer un usage additionnel de type « résidence de tourisme », d'ajouter une condition concernant l'occupation de façon annuelle du bâtiment au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de réadopter les grilles de spécifications de toutes les zones sans changement quant à la classe d'usage additionnel de type « résidence de tourisme »
- 8.2 Abrogation de la résolution numéro 2012-11-268 relative à la modification de la politique d'affichage lors de la tenue de registre
- 8.3 Demande de dérogation mineure : DM-2022-10 pour les lots 11, 12 et 13 tels qu'identifiés au plan de projet de lotissement préparé le 18 août par monsieur Guillaume Paquette, dossier 304862, minute 5876, situé sur le chemin des Huards
- 8.4 Indexation du traitement des élus municipaux
- 8.5 Établissement du taux de l'indice des prix à la consommation pour les employés pour l'année 2023
- 8.6 Renouvellement du contrat de service avec la Patrouille Canine
- 8.7 Félicitations à Élizabeth Hosking pour son premier podium en Coupe du monde
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

- 2. Adoption des procès-verbaux
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022.

ADOPTÉE.

02



2023-01-003

### Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 à 19h02

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 à 19h02 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 à 19h02.

ADOPTÉE.

2023-01-004

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 à 19h30

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 à 19h30 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 à 19h30.

ADOPTÉE.

2023-01-005

### 3. Approbation des comptes

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de décembre 2022.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de décembre 2022 totalisant **66 523,66** \$ et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois de décembre 2022.

ADOPTÉE.



## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

#### 4. États financiers

#### 4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (non vérifiés) pour la période se terminant le 31 décembre 2022.

### 5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de décembre 2022 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la présentation au profit des gens présents dans la salle.

#### 6. Mot du maire

Le maire fait état des récents développements de la Municipalité.

Bonsoir, j'aimerais souhaiter une bonne et heureuse année à tous citoyens de Mille-Isles pour l'année 2023.

J'aimerais également offrir mes sincères condoléances, ainsi que celles de la municipalité, à la conseillère Cassandre Lescarbeau, à sa famille et à ses amis, pour le décès de son père, Ronald Lescarbeau. Monsieur Lescarbeau a été un conseiller municipal de novembre 2001 à novembre 2009.

Un petit rappel sur la situation concernant la nouvelle Loi sur l'hébergement touristique. Il faut se rappeler que le gouvernement provincial empiète de nouveau sur les compétences municipales concernant la gestion du territoire. Elle nous oblige à ajuster de façon punitive nos règlements existants qui offrent une protection minimale dans la vision municipale. Nos règlements actuels, dans la plupart des cas, prévoient la location à court terme sur notre territoire. Mais il a des directives claires et efficaces pour l'interdire là où nous jugeons que la quiétude du voisinage serait mise en danger. Au lieu d'introduire la nouvelle loi de façon que celle-ci s'intègre à nos règlements, et ce, afin d'assurer la continuité des protections déjà en place, Le gouvernement provincial a dit non et la location à court terme des résidences principales sera permise partout sur le territoire québécois. Les règlements mis en place par les gouvernements de proximités, c'est-àdire nous tous, ne s'appliqueront plus. La seule option que le gouvernement provincial nous a donnée est de rétablir notre réglementation et d'agir tel que nous le faisons.

Ce soir, nous adoptons le second projet de règlement RU.02.2011.15, qui apporte les précisions requises des classes d'usages de type résidence de tourisme, l'ajout d'une description de résidence principale, la réadoption de toutes les grilles de spécifications, et ce, sans créer de changement. Ça, c'est la partie facile. Là, il faut ouvrir 67 registres pour que les règlements déjà en vigueur puissent continuer à protéger la quiétude des citoyens de Mille-Isles. Malgré cette incursion du gouvernement provincial, nous faisons tout notre possible pour y arriver.

L'ancienne école Maple Grove est en hibernation jusqu'au printemps. Le local a été sécurisé et les travaux de restauration se poursuivront au printemps.



### Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

Les comptes de taxes seront envoyés la semaine prochaine. Nous avons de nouveau autorisé les six (6) versements comme l'an passé, puisque les citoyens ont apprécié ce changement. Le premier versement aura lieu le 24 février.

C'est tout pour ce début d'année,

Merci de votre attention.

Good evening, I would like to wish all citizens of Mille-Isles a happy new year for the year 2023.

I would also like to offer my sincere condolences, as well as those of the municipality, to Councillor Cassandre Lescarbeau, her family and friends, for the death of her father, Ronald Lescarbeau. Mr. Lescarbeau was a municipal councilor from November 2001 to November 2009.

A quick reminder of the situation regarding the new Tourist Accommodation Act. We must remember that the provincial government is once again encroaching on municipal jurisdictions in the management of our territory. It forces us to punitively adjust our existing by-laws that offer minimal protection within our municipal vision. Our current by-laws, in most cases, provide for short-term rentals on our territory. But it has clear and effective guidelines to prohibit them where we judge that the peace of the neighborhood would be endangered. Instead of phasing the new law in so way that it integrates with our regulations, to ensure the continuity of the protections already in place. The provincial government said no, and short-term rentals of principal residences will be permitted everywhere in Quebec. The regulations put in place by local governments, all of us, will no longer apply. The only way the provincial government has given us an option is to reinstate our regulations and do what we are doing.

So tonight, we adopt the second draft of RU.02.2011.15, which brings the required clarifications of the tourist residence type of use classes, the addition of a main residence description, the readoption of all the specification grids, without a change. That's the easy part. But now we must open 67 registers so that the by-laws already in place can continue to protect the peace of mind of the citizens of Mille-Isles. Despite this incursion by the provincial government, we are doing everything we can to make sure of that.

The old Maple Grove School is in hibernation until spring. The building has been secured and restoration work will continue in the spring.

The tax bills will be sent out next week. We have again allowed the six (6) remittances as last year, the citizens appreciated this change. The first payment will be due on February 24th.

That's all for the beginning of the year,

Thank you for your attention.

#### 7. Dépôt de rapports

### 7.1 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de décembre 2022.



## Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés du 1 janvier au 30 novembre 2022.

7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2022.

#### 8. Affaires diverses

2023-01-006

8.1 Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.15 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions quant à la classe d'usage additionnel de type « résidence de tourisme », de réduire la durée de la location qui peut constituer un usage additionnel de type « résidence de tourisme », d'ajouter une condition concernant l'occupation de façon annuelle du bâtiment au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de réadopter les grilles de spécifications de toutes les zones sans changement quant à la classe d'usage additionnel de type « résidence de tourisme »

Considérant que la Loi sur l'hébergement touristique (LHT) implique que toute disposition d'un règlement d'urbanisme qui aurait pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique dans une résidence principale deviendra inopérante à compter du 25 mars 2023 ;

**Considérant** que cette loi prescrit une procédure d'adoption différente afin de conserver la validité de la règlementation municipale ;

**Considérant** la volonté du conseil de conserver la validité de sa règlementation municipale sur l'hébergement touristique;

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par monsieur le conseiller Yvon Arnold et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2022;

**Considérant** la tenue d'une assemblée de consultation publique le 11 janvier 2023, à 18h00, conformément à la loi ;

Considérant que les grilles de spécifications aux annexes 37 et 42 du premier projet de règlement RU.02.2011.15 n'étaient pas celles en vigueur;

Considérant que les grilles de spécifications des zones Rt-2 et Rt-7 aux annexes 37 et 42 ont été remplacées par celles en vigueur dans le second projet de règlement RU.02.2011.15;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;



## Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que les dispositions de ce second projet de règlement sont toutes susceptibles d'approbation référendaire, conformément à l'article 23 de la Loi sur l'hébergement touristique.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement numéro RU.02.2011.15 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions quant à la classe d'usage additionnel de type « résidence de tourisme », de réduire la durée de la location qui peut constituer un usage additionnel de type « résidence de tourisme », d'ajouter une condition concernant l'occupation de façon annuelle du bâtiment au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de réadopter les grilles de spécifications de toutes les zones sans changement quant à la classe d'usage additionnel de type « résidence de tourisme ».

**ADOPTÉE** 

2023-01-007

8.2 Abrogation de la résolution numéro 2012-11-268 relative à la modification de la politique d'affichage lors de la tenue de registre

**Considérant** l'adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.15 séance tenante ;

**Considérant** la procédure d'adoption particulière prescrite par la nouvelle Loi sur l'hébergement touristique (LHT) afin de conserver la validité de la règlementation municipale;

**Considérant** que cette procédure particulière prévoit la tenue d'un registre distinct par zone de la municipalité ;

Considérant que soixante-sept (67) avis publics seront donc requis dans le cadre de cette procédure particulière ;

**Considérant** la résolution 2012-11-268 qui prévoit l'affichage des avis publics relatifs à la tenue de registre dans un journal local ;

**Considérant** les coûts onéreux relatifs à la publication de soixante-sept (67) avis publics dans un journal local.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ABROGER** la résolution numéro 2012-11-268 relative à la modification de la politique d'affichage lors de la tenue de registre.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.



2023-01-008

## Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

8.3 Demande de dérogation mineure : DM-2022-10 pour les lots 11,12 et 13 tels qu'identifiés au plan de projet de lotissement préparé le 18 août par monsieur Guillaume Paquette, dossier 304862, minute 5876, situé sur le chemin des Huards

**Considérant** que le projet vise la superficie de trois lots projetés sur le chemin des Huards ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujetti au Règlement de lotissement RU.02.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des dispositions du Règlement RU.02.2011 ;

Considérant que la superficie demandée pour le lot 11 est de 4 846,3 mètres carrés, pour le lot 12, de 5 013,1 mètres carrés et pour le lot 13 de 4 789,3 mètres carrés;

Considérant que cette diminution de lot permet de préserver hors d'un terrain privé un couloir écologique déjà emprunté par les animaux ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 15 décembre 2022 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2022-10 visant le plan projet de lotissement préparé le 18 août par monsieur Guillaume Paquette, dossier 304862, minute 5876, situé sur le chemin des Huards, afin d'autoriser un lot d'une superficie de 4 846,3 mètres carrés, un lot d'une superficie de 5 013,1 mètres carrés et un lot de 4 789,3 mètres carrés, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-01-009

### 8.4 Indexation du traitement des élus municipaux

**Considérant** que la *Loi sur le traitement des élus municipaux (*RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

**Considérant** que le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité;



### Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

**Considérant** qu'en plus de la rémunération de base, chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération ;

**Considérant** que ledit règlement fixe la méthode de calcul de l'indexation annuelle attribuée au traitement des élus ;

**Considérant** que les membres du conseil désirent indexer leur traitement, comme le prévoit le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'INDEXER** la rémunération et l'allocation de dépense des élus de 5 %, et ce, rétroactivement au 1 janvier 2023.

ADOPTÉE.

2023-01-010

### 8.5 Établissement du taux de l'indice des prix à la consommation pour les employés pour l'année 2023

Considérant que la convention collective en vigueur prévoit à l'article 13.08 que l'indexation des salaires pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 doit être basée sur la moyenne annuelle de l'année précédente de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la grande région de Montréal :

**Considérant** que la convention collective en vigueur prévoit toutefois que l'indexation des salaires ne peut dépasser 3,5 %, nonobstant l'IPC prévu de la grande région de Montréal, sans toutefois être en dessous de 2 %, pour l'année 2023 ;

Considérant que la moyenne annuelle de l'IPC de l'année 2022 pour la grande région de Montréal est supérieure à 3,5 %.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ÉTABLIR** le taux de l'indice des prix à la consommation pour les employés pour l'année 2023 à 3,5 %, soit le taux maximum prévu par la convention collective.

QUE l'application de l'IPC soit rétroactive au 1 janvier 2023.

ADOPTÉE.

2023-01-011

### 8.6 Renouvellement du contrat de service avec la Patrouille canine Alexandre Roy

Considérant la réception de l'offre de renouvellement du contrat de service de la Patrouille Canine Alexandre Roy daté du 20 décembre 2022;



## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023**

**Considérant** que l'offre de renouvellement de Patrouille Canine Alexandre Roy prévoit une augmentation d'un dollar (1 \$) par unité d'évaluation en comparaison au précédent contrat ;

Considérant que ce renouvellement représente un coût de de sept dollars (7 \$) par unité d'évaluation pour une période de 24 mois.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RENOUVELER** le contrat de service avec la Patrouille Canine Alexandre Roy, comme décrit dans l'offre de services daté du 20, décembre 2022 qui fait référence au contrat original de 2016, pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2024, afin de faire respecter la réglementation municipale concernant le contrôle des animaux.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-29000-499.

ADOPTÉE.

2023-01-012

### 8.7 Félicitations à Élizabeth Hosking pour son premier podium en Coupe du monde

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles encourage l'activité sportive ;

Considérant que mademoiselle Elizabeth Hosking est une résidente de Mille-Isles ;

**Considérant** que mademoiselle Hosking connait un parcours remarquable dans l'univers de la planche à neige ;

**Considérant** que mademoiselle Hosking a fièrement représenté le Canada lors de sa participation aux Jeux Olympiques de Beijing, en Chine, en février 2022, et qu'elle a atteint la finale de l'épreuve de demi-lune en surf des neiges chez les femmes ;

Considérant que la planchiste de Mille-Isles a signé son premier podium en Coupe du monde en remportant la deuxième place à l'épreuve de demi-lune de Copper Mountain, au Colorado, le 16 décembre dernier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE FÉLICITER** mademoiselle Elizabeth Hosking pour son premier podium en carrière en Coupe du monde de la Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS).

ADOPTÉE.

#### 9. Période de questions

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.



2023-01-013

## Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023** 

### 10. Levée de la séance

À 19h24, l'ordre du jour est épuisé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger **APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procèsverbal.

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé

Maire et

président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau Directeur général et greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code manicipal.

Howard Sauvé

Maire et président d'assemblée



# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023

